

FEDERATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD



Stages



de Formation



Siège national : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON.
Tél. 04 78 39 49 08 - Courriel : secretariat@ffmm.net



Présentation de la F.F.M.M.

La Fédération Française du Milieu Montagnard, fondée en 1978 sous l'appellation "Fédération Française de la Moyenne Montagne", est une fédération omnisports de montagne, multi-activités et de protection de l'environnement ayant un esprit de convivialité et de solidarité.

Elle a pour objet :

- Le développement des activités omnisports.
- L'enseignement et la pratique de l'éducation physique et sportive.
- La protection et l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement.
- Le développement des activités économiques et culturelles.

La F.F.M.M. dans le mouvement sportif

Les activités sportives s'organisent, sous la tutelle de l'État, autour du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), en structures verticale et horizontale.

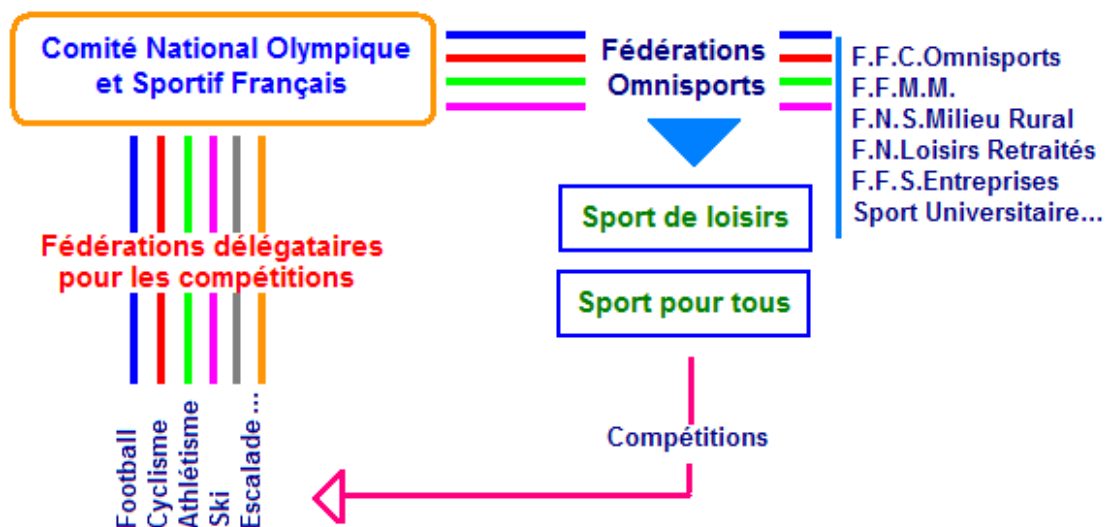
La structure verticale est constituée par les fédérations qui ont reçu délégation de l'État pour organiser les compétitions relatives aux sports qu'elles pratiquent. Pour chaque sport une seule fédération est délégataire.

La F.F.M.M. se rattache à la structure horizontale constituée par les associations et les fédérations omnisports.

L'activité omnisports comprend :

- Le sport de loisir pour lequel les activités physiques et sportives sont dépourvues d'esprit de compétition.
- Le sport pour tous qui favorise l'accès de la pratique sportive au plus grand nombre de pratiquants pour ensuite orienter ceux qui désirent pratiquer la compétition de manière plus intense vers les fédérations délégataires.

La F.F.M.M., affiliée à la Fédération Française des Clubs Omnisports (F.F.C.O.) est une association sportive agréée par référence à l'article L. 121-4 du Code du sport.



Garantie des voyages et des séjours

La F.F.M.M. est immatriculée au répertoire des opérateurs de voyages et de séjours sous le N°IM069110026.

La garantie financière est apportée par GROUPAMA, 5 rue du Centre 93199 NOISY-LE-GRAND Cedex.

L'assurance responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de Covea Risk, 19-21 allée de l'Europe, 92110 Clichy.



La F.F.M.M. est membre de la Fédération Française des Clubs Omnisports.

Elle est membre du Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS)



La F.F.M.M. délivre la Carte Montagne®, assurance multi-activités en toutes saisons



Siège national de la F.F.M.M. : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON

Site internet : www.ffmm.net Contact : developpement@ffmm.net

La Fédération Française du Milieu Montagnard est certifiée "e-AFAQ formation professionnelle"

Accompagnateur de Randonnée Pédestre

Depuis 1978, la démarche de la F.F.M.M. est d'apporter aux personnes animant des randonnées pédestres un ensemble de connaissances leur permettant d'encadrer des randonneurs en moyenne montagne, sur des itinéraires choisis, hors des sentiers battus, dans le respect de l'environnement et des règles élémentaires de sécurité.

Le brevet délivré par la fédération a pour objet principal de consacrer l'acquisition de ces connaissances tant théoriques que pratiques. S'adressant à l'encadrement bénévole, il n'est pas homologué pour l'animation rémunérée.

La formation comporte un stage technique suivi d'un stage de qualification à la fonction d'accompagnateur de randonnée pédestre. Chaque stage se déroule en internat, sur sept jours consécutifs (45 heures).

Les connaissances apportées par le stage technique peuvent être utiles aux randonneurs qui souhaitent :

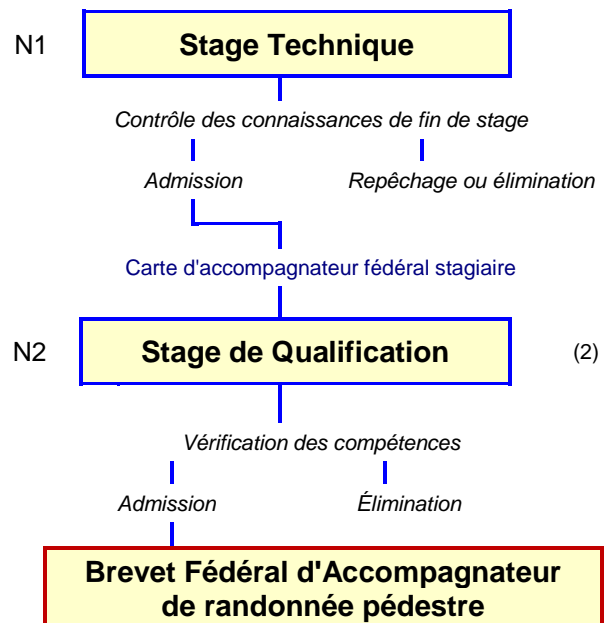
- organiser et conduire des randonnées dans une association ;
- compléter leurs connaissances à titre personnel ;
- Préparer l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - *accompagnateur en moyenne montagne* ⁽¹⁾.



Depuis sa fondation en 1978, la fédération a accueilli 4184 stagiaires dans 510 stages de formation d'accompagnateur de randonnée pédestre qu'elle a organisés dans les principaux massifs ⁽²⁾.

(1) Pour le diplôme d'État, se renseigner auprès de la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports. Le titre "*Accompagnateur en moyenne montagne*" est réservé aux titulaires du diplôme d'État d'alpinisme.

2) Statistiques au 31 octobre 2017



Quelques autres stages pour la formation des animateurs du milieu montagnard :

Franchissement des passages difficiles

Connaissance Environnement montagnard

Animateur raquettes à neige

Découverte Environnement montagnard

Animateur de Pays

(2) La participation au stage technique n'entraîne pas l'obligation de participer au stage de qualification. Age minimum 17 ans.

Se reporter aux conditions générales de participation à demander au siège ou sur le site de la fédération : www.ffmm.net.



Stage Technique pour la fonction d'accompagnateur de randonnée pédestre

Descriptif de la formation

1 - Objectif du stage :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour préparer et conduire des randonnées pédestres en moyenne montagne, sur des itinéraires de son choix, sur sentiers et hors des sentiers battus, en respectant l'environnement et les règles élémentaires de sécurité propres au milieu montagnard.
- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour se préparer à l'examen probatoire du diplôme d'État d'accompagnateur en moyenne montagne.



2 - Personnes concernées :

Ce stage s'adresse :

- Aux animateurs d'associations ou de collectivités qui organisent et conduisent des randonnées pédestres en milieu rural et/ou montagnard.
- Aux candidats à l'examen probatoire du diplôme d'État d'accompagnateur en moyenne montagne.
- Aux personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances personnelles.
- Aucune connaissance particulière n'est requise.
- L'adhésion préalable à une association n'est pas obligatoire.

L'âge minimum pour participer à un stage technique est de 17 ans au premier jour du stage (pas de limite d'âge supérieure).

3 - Déroulement du stage :

- Durée 45 heures sur 6.5 journées. Stage uniquement en internat.
- Ce stage ne comporte pas d'escalade.
- Les cours théoriques sont suivis d'une mise en pratique sur le terrain.
- Effectif maximum : 14 participants.



4 - Niveau physique : Les randonnées et les exercices effectués au cours du stage technique ne comportent pas d'esprit de compétition mais nécessitent une bonne condition physique adaptée à la moyenne montagne (Niveau bon marcheur)



5 - Contenu résumé du stage :

Savoir s'orienter et utiliser une carte :

- La carte et la boussole, en salle et sur le terrain.
- Savoir choisir son itinéraire hors des sentiers battus.
- Pratique de l'orientation sur le terrain (carte, boussole, GPS).

Préparation de randonnée :

- Règles de préparation d'une randonnée.
- La conduite d'un groupe.
- Les arrêts. Le bivouac.
- Les équipements du randonneur.

Sécurité en montagne :

- Notions d'alimentation du randonneur.
- Les troubles liés au milieu.
- Le secours en montagne.
- Conduite à tenir en cas d'accident et en cas d'égarement.
- Sécurisation d'un passage difficile : pose d'une main courante.

Réglementation, responsabilité et assurance :

- La réglementation du sport et des activités en montagne.
- Responsabilité et assurances.
- Rôle de l'accompagnateur fédéral de randonnées.

Environnement ; vie dans le milieu :

- Connaissance du milieu montagnard.
- Notions de météorologie ; L'orage ; Le climat.



6 - Documentation : Au début du stage chaque participant reçoit la carte IGN utilisée pour les cours et les exercices sur le terrain et un manuel de documentation pédagogique qu'il conservera après le stage.

7 - Équipement minimum :

Équipement minimum habituel pour une randonnée d'un jour :

- Sac à dos (30 à 40 litres maximum).
- Vêtement chaud (pull-over), chapeau, gourde, coupe-vent,
- Chaussures de marche à tiges montantes et semelles crantées antidérapantes.
- Boussole en degrés avec plaquette transparente et graduations en centimètres (type Geonaute C300 - Decathlon).
- Trousse individuelle de premiers soins.
- Calculatrice (modèle de base), loupe (diamètre 75 mm conseillé), règle plate 40 cm minimum, crayon à papier, gomme, compas.
- Une couverture de survie, lampe frontale et un sifflet.
- Facultatif : altimètre, jumelles, appareil photo, GPS...
- Linges et nécessaire de toilette.
- Draps fournis ou à apporter (cf. fiche du centre d'accueil).



Important : Le port de chaussures de marche à tiges montantes et semelles crantées antidérapantes est obligatoire lors des exercices pratiques sur le terrain.

L'utilisation d'un ordinateur n'est pas admise pendant les cours et les exercices du stage technique.

8 - Formateurs : Le stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés.

9 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes sont évaluées pendant toute la durée du stage. Elles concernent l'aisance sur le terrain, la vie dans le groupe, la sécurité (comportement et équipements) et un exercice d'orientation en terrain varié.
- Les connaissances sont évaluées en fin de stage par un questionnaire portant sur l'ensemble des cours dispensés contenus dans le classeur de documentation remis au début du stage, et la réalisation d'un profil d'itinéraire.

10 - Validation du stage :

- Attestation de stage avec mention "résultats satisfaisants / résultats insuffisants".
- Certificat d'accompagnateur fédéral stagiaire après réussite au contrôle des connaissances et des aptitudes, valable 3 ans.
- Inscription sur le livret de formation remis au stagiaire.

11 - Inscription au stage Technique :

Le dossier pour s'inscrire à un stage technique qui doit être adressé au siège de la F.F.M.M. comprend :

- Une demande d'inscription complétée.
- Une photo d'identité récente, au format 3,5 x 4.5 cm, prise de face sur fond clair.
- Un acompte de 30 % du prix du stage (chèque, Carte Bleue, Visa, Mastercard, Chèques Vacances, espèces, virement bancaire). Les E-Chèques Vacances ne sont pas admis. Paiement du solde un mois avant le début du stage.
- Un questionnaire de santé ou un certificat médical.

Sous certaines conditions les stagiaires peuvent être accompagnés par leur conjoint(e). Cf. page 8.





Stage de Qualification

à la fonction d'accompagnateur de randonnée pédestre

Descriptif de la formation

1 - Objectifs du stage :

- Compléter et mettre en pratique les connaissances acquises au cours du stage technique pour préparer, animer et conduire en sécurité des randonnées pédestres en milieu montagnard.
- Obtenir le brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée pédestre.
- Acquérir le socle des connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour se préparer à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne.

2 - Pré requis : Avoir participé à un stage technique depuis plus de 10 mois, sauf dérogation de la commission de la formation.

3 - Personnes concernées :

- Animateurs d'associations ou de collectivités qui organisent et conduisent des randonnées pédestres en milieu rural et/ou montagnard.
- Candidats à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne.
- Personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances personnelles.

4 - Durée et déroulement du stage :

- La durée du stage est de 45 heures sur 6,5 jours. Il est organisé exclusivement en internat.
- Ce stage organisé en moyenne montagne ne comporte pas d'escalade.
- Les cours et préparations théoriques sont suivis d'une mise en pratique sur le terrain.

5 - Niveau physique : Les randonnées et les exercices effectués au cours du stage ne comportent pas d'esprit de compétition mais nécessitent une bonne condition physique adaptée à la moyenne montagne (Niveau bon marcheur).

6 - Contenu résumé du stage :

Mise à niveau des connaissances :

- Cartographie, orientation, sécurité, réglementation, etc.

Animation :

- Communication.
- Gestion des activités du groupe.
- Préparation et présentation d'un exposé.

Mise en pratique :

- Préparation et reconnaissance d'une randonnée.
- Mise en situation d'encadrement et d'initiation.
- Préparation d'un exercice d'orientation en terrain varié.

Environnement montagnard :

- Découverte du patrimoine montagnard du lieu de stage.
- Préservation de l'environnement.
- La pluriactivité en montagne. Activités traditionnelles.

7 - Équipement minimum :

Équipement du stage technique (cf. page 5),
+ 1 corde de 30 mètres (diamètre 8 mm).
+ 3 mousquetons (ouverture rapide et sécurité à vis).
+ 2 sangles : longueur 3 mètres, cousues d'origine ou ouvertes. Largeur de 3 ou 4 cm.

Les participants au stage de qualification peuvent utiliser leur ordinateur.

8 - Formateurs : Le stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés.

9 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes, les connaissances et le comportement du stagiaire sont évalués pendant toute la durée du stage.
- Les aptitudes concernent l'aisance sur le terrain, la vie dans le groupe, la sécurité (comportement et équipements) et la réalisation d'un exercice d'orientation en terrain varié.

10 - Validation du stage :

- Attestation de qualification à la fonction d'accompagnateur fédéral après avoir satisfait aux critères d'évaluation.
- Carte d'accompagnateur fédéral délivrée après justification d'une formation en secourisme (AFPS, PSC1, SST).

11 - Inscription au stage :

- Une demande d'inscription complétée avec un acompte de 30 % du prix du stage.
- Un questionnaire de santé ou un certificat médical.
- Une photocopie de l'attestation de formation en secourisme (Secouriste du Travail, PSC1, etc.).
Ce document qui conditionne la délivrance du brevet fédéral peut exceptionnellement être remis après le stage.

Informations données sous réserve de toute modification en fonction de la météo ou des besoins de l'organisation.





Moyenne montagne enneigée :

Stage d'animateur raquettes à neige

Descriptif de la formation



1 - Objectifs du stage :

Compléter ses connaissances en matière de sécurité pour la conduite de randonnées hivernales avec raquettes à neige.

2 - Personnes concernées :

- Animateurs de randonnées membres des associations affiliées ou non à la Fédération.
- Participants qui souhaitent approfondir leurs connaissances à titre personnel.
- Age minimum 17 ans au premier jour du stage. Pas de limite d'âge supérieure.

3 - **Pré requis** : Bonne pratique de la raquette à neige, de l'orientation et cartographie (utilisation carte et boussole).

4 - **Durée du stage** : Durée 21 heures sur 3 journées consécutives. Ce stage ne comporte pas d'escalade.

5 - **Niveau physique** : Condition physique adaptée à la montagne pour un niveau soutenu.

6 - Contenu résumé du stage :

Théorie en salle :

- Notions de nivologie.
- Transposition aux conditions hivernales de la préparation d'un parcours raquettes, profil, etc.
- Problèmes liés au froid.
- Profil d'une sortie raquettes de la journée.

L'utilisation d'un ordinateur n'est pas admise pendant les cours et les exercices.

Pratique sur le terrain :

- Nivologie sur le terrain : manteau neigeux, caractéristiques d'une couche, strates, etc.
- Petite randonnée raquettes pour mise en pratique : comment définir un site avalancheux, etc.
- Utilisation des instruments de secours, recherche avec DVA, savoir utiliser une sonde, pelle.
- Sortie de la journée : Reconnaissance des zones dangereuses, orientation, méthodes de secours, etc.

Les soirées sont consacrées à des projections vidéo ou à des compléments de formation à la demande.

7 - Équipement minimum :

Équipement minimum pour une randonnée raquettes d'un jour :

- Raquettes à neige et bâtons de marche.
- Sac à dos, gourde, vêtements chauds adaptés aux conditions hivernales, vêtements de rechange.
- Détecteur de Victime d'Avalanche obligatoire (prévoir de louer un DVA près de chez vous).
- Pelle à neige et sonde obligatoires.
- Boussole en degrés avec plaquette transparente et graduations en centimètres (type Geonaute C300).
- Loupe (diamètre 75 mm), règle plate 30 cm, crayon à papier, gomme.
- Facultatif : altimètre, GPS, appareil photo, jumelles...
- Linges et nécessaire de toilette.
- Trousse individuelle de premiers soins avec couverture de survie. Protection solaire : bonnet, crème, lunettes.
- Draps fournis ou à apporter (cf. fiche du centre d'accueil).

8 - **Formateurs** : Ce stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés.

9 - Validation du stage :

- Attestation de stage.
- Mention sur le livret de formation du stagiaire (ou qui lui sera remis).
- Carte d'animateur raquettes pour les titulaires du brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée pédestre.

10 - Inscription :

Adresser au siège de la fédération :

- Un formulaire de demande d'inscription avec un acompte de 30 % du prix du stage.
- Une photo d'identité récente, au format 3,5 x 4.5 cm, prise de face sur fond clair.

Informations données sous réserve de toute modification en fonction de la météo ou des besoins de l'organisation.
Consulter les conditions générales d'organisation et de participation.



La F.F.M.M. est certifiée e-AFAQ Formation professionnelle



Stage Environnement - Module 1

Connaissance de l'environnement montagnard

Descriptif de la formation



1 - Objectifs du stage :

- Compléter ses connaissances en matière d'environnement rural et montagnard pour enrichir l'animation des randonnées pédestres.
- Se préparer à l'examen probatoire du diplôme d'Etat d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne.

2 - Pré requis : Aucune connaissance particulière n'est requise avant ce stage.

3 - Personnes concernées : Effectif maximum : 12 participants.

- Animateurs de randonnées membres d'associations ou de collectivités.
- Candidats à l'examen probatoire du diplôme d'Etat d'accompagnateur en moyenne montagne.
- Personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances personnelles, qu'elles soient membres ou non d'une association.
- Age minimum 17 ans. Pas de limite supérieure.

4 - Durée et déroulement du stage : Durée 21 heures

- Formation de trois journées de randonnée pédestre sur le terrain.
- Compléments de connaissances et bilans en fin de chaque journée.
- Stage est organisé exclusivement en internat.
- Ce stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés.

5 - Niveau physique : Bonne condition physique pour un effort soutenu en milieu montagnard (bons marcheurs).

6 - Programme du stage :

- Présentation des participants et des objectifs des journées.
- Le Massif dans lequel le stage est organisé : géographie et relief ; le climat.
- Géologie : généralités.
- La Faune et la flore : adaptation au milieu ; adaptation au relief, espèces protégées.
- Observation des étages de la végétation (de l'étage Montagnard à l'étage Alpin), la Forêt, la Flore et la faune de moyenne montagne, économie montagnarde.

7 - Équipement minimum :

- Équipement pour une randonnée d'une journée : sac à dos, vêtement chaud type polaire et de pluie, vêtements de rechange, couvre-chef, gourde, lunettes de soleil, crème solaire, trousse individuelle de premiers soins, couverture de survie, etc.
- Chaussures de marche à tiges montantes et semelles crantées antidérapantes.
- Facultatif : altimètre, GPS, appareil photo, jumelles.

Linges et nécessaire de toilette.

Draps fournis par l'établissement d'accueil.

8 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes, les connaissances et le comportement du stagiaire sont évalués pendant toute la durée du stage.
- Les aptitudes concernent l'aisance sur le terrain, la vie dans le groupe, la sécurité (comportement et équipements).

9 - Validation du stage :

- Attestation de suivi de stage avec mention "résultats satisfaisants/résultats insuffisants".
- Mention sur le livret de formation du stagiaire (ou qui lui sera remis).

10 - Inscription : Remplir un bulletin d'inscription spécifique à ce stage et fournir les éléments précisés sur ce bulletin. Lire les conditions générales d'inscription et de participation à ce stage.





Stage Environnement - Module 2

Découverte de l'environnement montagnard

Descriptif de la formation



1 - Objectifs du stage :

- Compléter ses connaissances en matière d'environnement rural et montagnard pour enrichir l'animation des randonnées pédestres.
- Observation des paysages, de la faune et de la flore de moyenne montagne.

2 - Pré requis :

Aucune connaissance particulière n'est requise avant ce stage.

3 - Personnes concernées :

Effectif maximum : 12 participants.

- Animateurs de randonnées membres d'associations ou de collectivités.
- Candidats à l'examen probatoire du diplôme d'État d'accompagnateur en moyenne montagne.
- Personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances personnelles, qu'elles soient membres ou non d'une association.
- Age minimum 17 ans. Pas de limite supérieure.

4 - Durée et déroulement du stage :

Durée 21 heures.

- Formation de trois journées au cours de randonnées pédestres sur le terrain.
- Compléments de connaissances et bilans en fin de chaque journée.
- Stage est organisé exclusivement en internat.
- Ce stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés.

5 - Niveau physique :

Bonne condition physique pour un effort soutenu en milieu montagnard (bons marcheurs).

6 - Programme du stage :

- Présentation des participants et des objectifs des journées.
- Le Massif dans lequel le stage est organisé : géographie et relief ; le climat.
- La Faune et la flore : adaptation au milieu ; adaptation au relief, espèces protégées.
- Observation des étages de la végétation (de l'étage Montagnard à l'étage Alpin), la Forêt, la Flore et la faune de moyenne montagne, économie montagnarde.

7 - Équipement minimum :

- Équipement pour une randonnée d'une journée : sac à dos, vêtement chaud type polaire et de pluie, vêtements de rechange, couvre-chef, gourde, lunettes de soleil, crème solaire, trousse individuelle de premiers soins, couverture de survie, etc.
- Chaussures de marche à tiges montantes et semelles crantées antidérapantes.
- Facultatif : altimètre, GPS, appareil photo, jumelles.
- Linges et nécessaire de toilette.
- Draps fournis ou à apporter. Voir information sur fiche du centre d'accueil.

8 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes, les connaissances et le comportement du stagiaire sont évalués pendant toute la durée du stage.
- Les aptitudes concernent l'aisance sur le terrain, la vie dans le groupe, la sécurité (comportement et équipements).

9 - Validation du stage :

- Attestation de suivi de stage avec mention "résultats satisfaisants/résultats insuffisants".
- Mention sur le livret de formation du stagiaire (ou qui lui sera remis).

10 - Inscription :

Remplir un bulletin d'inscription spécifique à ce stage et fournir les éléments précisés sur ce bulletin. Lire les conditions générales d'inscription et de participation à ce stage.





Franchissement des passages difficiles au cours des randonnées pédestre

Descriptif de la formation



1 - Objectifs du stage :

Apprendre ou réviser les techniques utiles pour le franchissement des difficultés, parfois aggravées par des personnes peu expérimentées, auxquelles un animateur de randonnées pédestres peut être confronté lors des déplacements sur les sentiers de randonnées : passages délicats, vertigineux, couloirs exposés, franchissement de névé en début de saison...

2 - Pré requis : Bonne pratique de la randonnée pédestre.

3 - Personnes concernées : Effectif maximum : 12 participants.

- Animateurs de randonnées membres d'associations ou de collectivités affiliées ou non à la Fédération.
- Candidats à l'examen probatoire du diplôme d'État d'accompagnateur en moyenne montagne.
- Personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances personnelles, qu'elles soient membres ou non d'une association.
- Age minimum 17 ans. Pas de limite supérieure.

4 - Durée et déroulement du stage : Durée 14 heures

- Formation de 2 journées consécutives alternant théorie en salle et mise en pratique sur le terrain.
- Organisé exclusivement en internat, ce stage est animé par un formateur fédéral confirmé.

5 - Niveau physique : Bonne condition physique pour un effort soutenu en milieu montagnard.

6 - Programme du stage :

En salle :

- Révision succincte de la cartographie et de la réglementation (suivant les demandes).
- Rappel sur la réalisation des nœuds et de leur utilité. Installation d'une main courante.

Sur le terrain :

- Pose d'une main courante sur rocher et dans la neige.
- Encordement et assurance de randonneurs dans des passages délicats et névés...
- Comment évoluer sur un névé, placer ses pieds, faire la trace, tailler des marches.

7 - Équipement minimum :

- Équipement de randonnée d'une journée : sac à dos, vêtement chaud type polaire et de pluie, vêtements de rechange, guêtres, gants, couvre-chef, gourde, lunettes de soleil, crème solaire, trousse individuelle de premiers soins, etc.
- Chaussures de randonnées à tiges montantes et semelles crantées antidérapantes.
- Linge et nécessaire de toilette. Les draps sont fournis par le centre d'accueil.
- Une corde de 30 mètres de diamètre 8 mm (facultatif) (1).
- Un piolet de marche (1).
- Deux sangles plates représentant trois fois le tour de votre taille (1).
- Deux mousquetons à ouverture rapide et sécurité par vis (1).

(1) Cet équipement fait partie du "fond de sac" d'un animateur pratiquant la randonnée en montagne. Éventuellement vous pouvez vous faire prêter ce matériel pour le stage. Si vous êtes amené à organiser des randonnées en montagne, il vous est conseillé de l'acquérir.

8 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes, les connaissances et le comportement du stagiaire sont évalués pendant toute la durée du stage.
- Les aptitudes concernent l'aisance sur le terrain, la vie dans le groupe, la sécurité (comportement et équipements).

9 - Validation du stage :

- Attestation de suivi de stage avec mention "résultats satisfaisants/résultats insuffisants".
- Mention sur le livret de formation du stagiaire (ou qui lui sera remis).

10 - Inscription : Remplir un bulletin d'inscription spécifique à ce stage et fournir les éléments précisés sur ce bulletin. Lire les conditions générales d'inscription et de participation à ce stage (annexe 2).

Programme du stage donné sous réserve de toute modification pour les besoins de l'organisation et en fonction des conditions météo.





Informations pratiques

-
- L'ambiance :** Les stages organisés par la fédération privilégient la convivialité. Les cours alternent la théorie et la mise en pratique sur le terrain.
-
- Documentation :** Au début du stage technique ou du stage d'animateur raquettes vous recevrez une documentation que vous conserverez. Elle porte sur tous les thèmes abordés pendant le stage.
-
- Alimentation :** En le faisant savoir dès votre inscription au stage, le centre d'accueil s'efforcera de vous satisfaire si vous avez un régime alimentaire particulier. Sur place il sera trop tard !
-
- Les formateurs :** Chaque stage est animé par une équipe de formateurs fédéraux confirmés, qui sont à votre disposition à tout moment pour faciliter votre séjour en remédiant dans les meilleurs délais aux problèmes que vous rencontreriez, et en soirée pour une mise à niveau qui vous serait utile.
-
- Emploi du temps :** L'emploi du temps du stage vous sera remis à l'ouverture du stage. Les soirées sont consacrées aux mises à niveau, à des exercices ou au temps personnel. L'internat obligatoire n'exclut pas la possibilité de disposer librement des soirées au cours desquelles des exercices ne sont pas programmés.
-
- L'hébergement :** Les stagiaires se répartissent librement par niveau de stage et par sexe en chambre de deux à quatre lits ou petit dortoir suivant les centres. Dans la mesure du possible les couples sont logés dans une même chambre.
-
- Arrivée la veille :** Si vous devez arriver la veille du stage et que vous ne l'avez pas indiqué sur votre bulletin d'inscription, veuillez en informer le secrétariat de la fédération plus de quinze jours avant la date du stage. Le montant des frais supplémentaires est indiqué sur le calendrier des stages.
-
- Arrivée en train :** Si l'arrivée la veille est possible, prévenir le secrétariat plus d'une semaine à l'avance pour qu'un formateur vienne vous chercher en gare ou à l'arrêt de car le plus proche.
-
- Covoiturage :** Deux semaines avant le début du stage, une liste de covoiturage est adressée aux participants qui l'ont souhaité sur leur demande d'inscription.
-
- Conjoint :** Selon les places disponibles dans le centre d'hébergement votre conjoint(e) peut vous accompagner sans participer aux cours théoriques et pratiques, à l'exception d'une randonnée d'une journée prévue au programme, et sous réserve d'une condition physique et d'un équipement adaptés à la randonnée en moyenne montagne. Le coût du séjour du conjoint comprend l'hébergement, les repas et une cotisation fédérale.
-
- Camping-cars :** Le stationnement des camping-cars n'est pas toujours possible dans l'enceinte des centres
-
- Animaux :** Nos amies les bêtes n'étant pas admises dans les stages, veuillez à les faire garder par une personne de confiance.
-
- Paiement :** L'acompte et le solde du stage peuvent être payés par chèque, carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Mastercard), Chèques Vacances (voir conditions page 9), espèces.
-
-
- + d'informations :** Ne vous adressez pas au centre d'hébergement car il ne gère pas les stages de la Fédération, mais appelez le secrétariat (lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 + jeudi de 13h30 à 16h00 sauf périodes de congés scolaires et jours fériés), ou mieux, adressez un courriel à :
secretariat@ffmm.net.
-

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site www.ffmm.net

Lire la notice d'information et les conditions générales de participation du stage concerné.



Aides éventuelles à la formation

Congé Individuel :

Le congé individuel de formation (CIF) a pour objet de permettre à tout salarié, au cours de sa vie professionnelle, de suivre à son initiative et à titre individuel, des actions de formation ayant l'un des objectifs suivants :

- 1° Adaptation et développement des compétences des salariés.
- 2° Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances : accès à la culture, maintien ou perfectionnement de la qualification et du niveau culture, ainsi qu'assumer des responsabilités accrues dans la vie associative (L. 6313-7).
- 3° Permettre aux bénévoles du mouvement associatif d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions (L. 6313-13).

La prise en charge de la formation peut être totale ou partielle. Sur demande à l'organisme CIF, les frais annexes (hébergement, repas, déplacements) peuvent être remboursés. **Un devis doit être demandé au secrétariat de la fédération.**

C.P.F. Secteur privé :

Bien qu'ils permettent de se préparer à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme (Accompagnateur en Moyenne Montagne), les stages de la FFMM ne sont pas éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF) car ces formations courtes ne sont pas "qualifiantes" (elles n'aboutissent pas directement au diplôme d'État). Un seul organisme est habilité pour dispenser cette formation éligible de plus de 300 heures.

Si vous n'avez pas la possibilité de vous former sur une période longue, vous pouvez sous condition d'avoir des droits, vous orienter vers le Congé Individuel de Formation (CIF).

Fonction publique :

L'utilisation du compte personnel de formation porte sur toute action de formation, sauf celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet :

- L'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle.
- Le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet d'évolution professionnelle.

Entreprise :

Dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, la fédération établit une convention avec l'employeur. En cas de prise en charge partielle la différence entre le prix du stage et le montant pris en charge reste à la charge du stagiaire.

Chèques vacances :

Votre stage peut être payé en tout ou partie avec des Chèques Vacances. Les E-Chèques Vacances ne sont pas admis.

Il n'est pas rendu de monnaie. En cas de désistement la somme versée en Chèques Vacances donne lieu à un avoir valable 12 mois sur le prix d'un stage de la fédération.

Clubs adhérents :

Les animateurs des associations affiliées à la fédération bénéficient d'un tarif préférentiel sur le prix de la formation.

Étudiants :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une réduction sur le prix de la formation par une aide du Fonds social fédéral. Consulter le secrétariat ou le site www.ffmm.net.

Inscrits Pôle Emploi

Les demandeurs d'emploi dont la formation n'est pas prise en charge par Pôle Emploi peuvent bénéficier d'une aide du Fonds social fédéral sous forme d'une réduction sur le prix de la formation. Consulter le secrétariat ou le site www.ffmm.net.

Bénévoles :

Une réduction d'impôt sur le revenu peut être accordée à l'animateur bénévole qui engage des frais pour l'association pour laquelle il se forme, si cette association est d'intérêt général et dans la mesure où il renonce à leur remboursement.

Autres cas :

Pour les prises en charges personnalisées qui pourraient exceptionnellement être accordées pour des projets professionnels spécifiques (Région, Pôle Emploi, etc.), se renseigner auprès des organismes concernés.

Covoiturage :

Le covoiturage participe à la préservation de l'environnement et permet de réduire les frais de déplacement. Si vous avez accepté que vos coordonnées soient communiquées aux autres participants, une liste de covoiturage leur sera adressée quinze jours avant le stage.

Réductions SNCF :

Billet congé annuel : réduction de 25 % du tarif 2^{ème} classe (50 % si vous payez au moins la moitié du billet avec des Chèques Vacances). Le billet "congé annuel", au titre de :

- Salarié en activité ou salarié en cessation anticipée d'activité.
- Stagiaire de la formation professionnelle (formulaire à faire remplir par le secrétariat).

Vous avez 60 ans ou plus : Sans être titulaire de la Carte Senior, un billet "découverte senior" vous permet de bénéficier d'une réduction sur les trajets commencés en période bleue.

Voir en gare les conditions de prix, d'horaires et de trains.



Questionnaire de santé pour s'inscrire à un stage fédéral

Par référence à l'article D. 231-1-4 du Code du sport et de l'arrêté ministériel du 20 avril 2017, ce questionnaire de santé est exigé par la F.F.M.M. pour l'inscription à un stage fédéral.

Votre nom :

Date de naissance :

Activité :

Lieu du stage :

Date du stage :

Veillez répondre aux questions ci-dessous par une X dans les cases "oui" ou "non"
Pour une même question, en cas de réponses dans les cases "Oui" et "Non", seule la case "Oui" sera retenue

Durant les douze derniers mois :		OUI	NON
1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Avez-vous débuté un traitement médical <u>de longue durée</u> (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A ce jour :		OUI	NON
7	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mettre une X dans l'une des cases ci-dessous :

J'atteste avoir répondu NON à toutes les questions. Pas de certificat médical à fournir. Je joins ce formulaire à ma demande d'inscription à un stage FFMM.

J'ai répondu OUI à une ou plusieurs questions : Je dois consulter un médecin avec ce questionnaire.

Je dois joindre à ma demande d'inscription un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre en moyenne montagne datant de moins de trois mois.

Date :

Code du sport. Article D. 231-1-4 : Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le sportif renseigne un questionnaire de santé dont le contenu est précisé par l'arrêté ministériel du 20 avril 2017.

Signature

Le sportif ou son représentant légal atteste auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, il est tenu de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication.

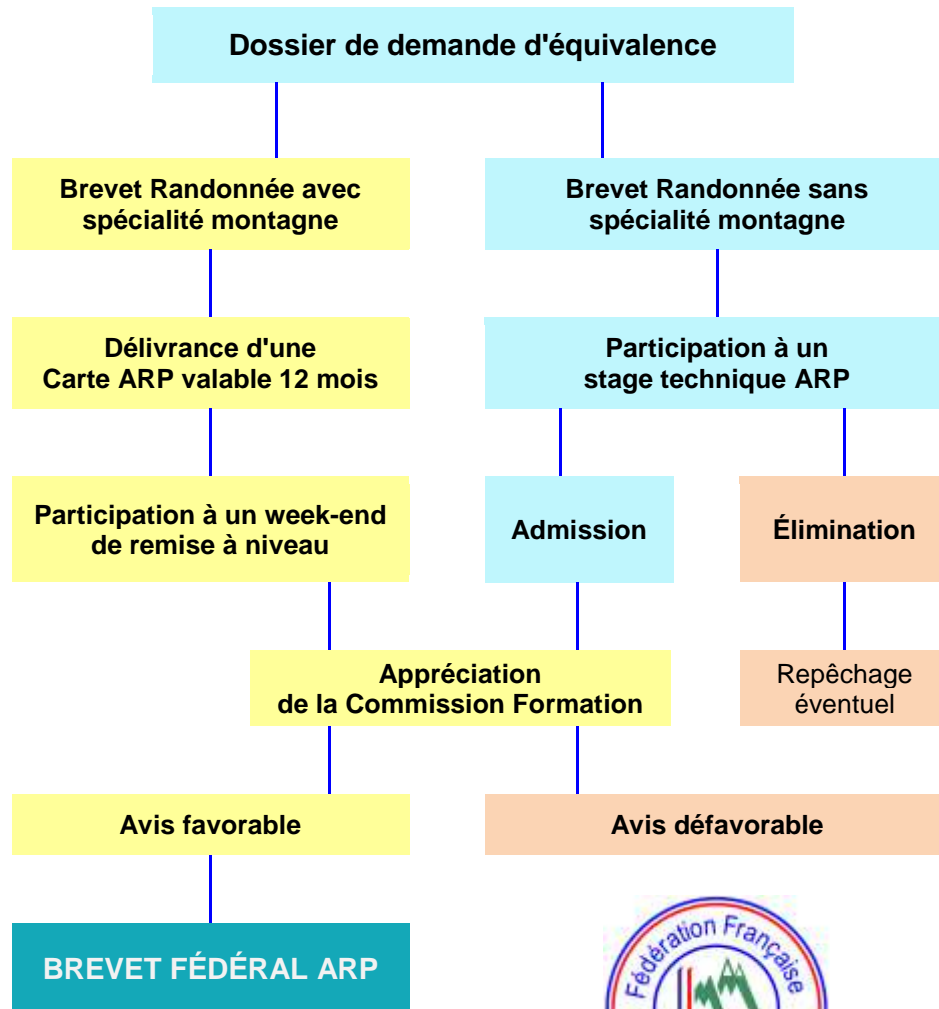
Le questionnaire de santé et le certificat médical reçus au secrétariat ne sont pas transmis à des tiers, hors de la commission médicale de la fédération.

Important : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du pratiquant.



Délivrance du brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée pédestre par équivalence

Cette possibilité est offerte aux animateurs des associations membres de la F.F.M.M. et titulaires d'un brevet délivré par une autre fédération pour l'encadrement de randonnées.



Pour demander le brevet fédéral par équivalence le dossier comprend :

- Un formulaire de demande de délivrance du brevet fédéral par équivalence (à demander au secrétariat).
- Une copie du brevet d'animateur de randonnée délivré par une autre fédération et ses annexes.
- Une photo d'identité récente, au format 3,5 x 4.5 cm, prise de face sur fond clair.
- Une copie du titre attestant de la formation en secourisme de l'animateur.
- Une copie de la Carte Montagne - assurance ⁽¹⁾ de la saison en cours.

(1) Carte Montagne est une marque déposée par la Fédération Française du Milieu Montagnard.



La F.F.M.M. est certifiée e-AFAQ Formation professionnelle



La vie institutionnelle de la F.F.M.M.



L'assemblée générale annuelle définit les orientations de la Fédération.



Le comité directeur est composé de 24 administrateurs bénévoles.



Remise de la médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports au délégué Languedoc-Roussillon



Remise de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports à deux administrateurs fédéraux.



Remise de la médaille de la fédération au PGHM de l'Isère à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire.



Remise de la médaille de la fédération à trois administrateurs honoraires.



Formation des formateurs fédéraux 2018



Les participants aux stages de la FFMM bénéficient des garanties de l'assurance Carte Montagne

Carte Montagne

adhésion - assurance

Activités garanties

à titre individuel ou collectif :

- Ski alpin, ski de fond
- Ski de randonnée (peaux de phoque)
- Randonnée à ski de fond
- Raquettes à neige
- Randonnée pédestre
- Camping ; bivouac
- Cyclotourisme ; V.T.T.
- Escalade, spéléologie
avec encadrement compétent..



www.ffmm.net

Les activités ci-dessus sont étendues, dans le cadre d'un club affilié à la FFMM, au patinage sur glace, natation, tennis, tennis de table, canoë-kayak, gymnastique, golf, activités culturelles et festives.

La Carte Montagne est valable dans le monde entier si le pays n'est pas en guerre ou en état d'instabilité politique notoire.

Garanties valables entre le 1^{er} octobre et le 30 septembre suivant

Garanties

Responsabilité civile * : (Dommages causés aux tiers)

- dont :
- dommages corporels.
 - dommages matériels avec franchises.
 - dommages à l'environnement.

Recours et défense pénale *

Frais recherche & secours **

Rapatriement médical **

Individuelle accident *** :

- Premier transport à l'hôpital (frais réels restants)

- Capital santé

- + Prothèses dentaires restant à charge.
- + Bris de lunettes ou de lentilles (forfait)

- Décès - Invalidité

Voir notice "conditions générales" remise avec la Carte Montagne

Possibilité d'adhésion prévoyance complémentaire facultative SPORTMUT*** pour indemnités journalières, capital décès, invalidité.
Consulter votre club ou la FFMM

Garanties : * Allianz IART. ** Mutuaide Assistance *** Mutuelle des Sportifs

Carte Montagne est une marque déposée propriété de la
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD
Siège : 18 rue Saint Polycarpe 69001 LYON

Document non contractuel. Consulter les contrats originaux au siège.

Après votre stage...



Tél. 04 78 39 49 08

Adhérez à l'U.F.A.M.
pour rester en contact avec la
FFMM,
souscrire l'assurance Carte
Montagne,
bénéficier de la garantie
d'accident, protection juridique en cas
et de réductions sur les stages

UFAM 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON. Tél. 04 78 39 49 08

Faites adhérer votre association à la F.F.M.M.



Site www.ffmm.net

En adhérant à la F.F.M.M. votre association peut bénéficier d'avantages tels qu'assurance RC, formation de ses animateurs, protection et aide juridique, bulletin d'information électronique, etc.



La FFMM
sur Facebook

Pour toute information écrire à :
secretariat@ffmm.net